



République Française
Département d'Eure-et-Loir
Canton d'Anet

Commune de Chérisy

Compte rendu de la séance du 28 Janvier 2022

L'an 2022 et le 28 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme POTOT Clarisse, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, Mme LOLLIVIER Céline, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DESHAYES Ludovic à M. BOUCHER Christian, Mme BARROSO Corinne à M. LOQUET Bruno-Pierre

Excusé(s) : Mme BORNIA MBUC Michèle

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 16
- Procurations : 2
- Votants : 18

Date de la convocation : 21/01/2022

Date d'affichage : 21/01/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. BORGET Nicolas

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

- 1.1 RESTES A REALISER 2021 SUR 2022 - 2022/01/28-001
- 1.2 PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - 2022/01/28-002
- 1.3 DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 - TRAVAUX DE VOIRIE : EXTENSION CHEMIN DE LA FERME - 2022/01/28-003
- 1.4 DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 - TRAVAUX DE VOIRIE : REFECTION RUE VICTOR HUGO ET RUE DE GERMAINVILLE - 2022/01/28-004
- 1.5 DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 : PHASE 2 RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE - 2022/01/28-005
- 1.6 DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 : CRÉATION D'UN PÔLE MULTI-ACTIVITÉS SPORTIVES - 2022/01/28-006
- 1.7 DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 : PURIFICATEURS D'AIR DANS LES ÉCOLES - 2022/01/28-007
- 1.8 DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 : VIDÉOPROTECTION DE LA COMMUNE DE CHERISY - 2022/01/28-008
- 1.9 DEMANDE SUBVENTION DETR/DSIL 2022 : PHASE 2 RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE - 2022/01/28-009
- 1.10 DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2022 : CRÉATION D'UN PÔLE MULTI-ACTIVITÉS SPORTIVES - 2022/01/28-010
- 1.11 DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2022 : PURIFICATEURS D'AIR DANS LES ÉCOLES - 2022/01/28-011
- 1.12 DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2022 : VIDÉOPROTECTION DE LA COMMUNE DE CHERISY - 2022/01/28-012

2. ADMINISTRATIF

- 2.1 SORTIE DES BIENS DE L'ACTIF - 2022/01/28-013
- 2.2 DENOMINATION VOIRIES - ZONE DES FORTS - 2022/01/28-014
- 2.3 NUMEROTATIONS DE VOIRIES DE LA « ZONE DES FORTS » - 2022/01/28-015
- 2.4 DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIRIE – 2022/01/28-016
- 2.5 PURIFICATEURS D'AIR DANS LES ECOLES
- 2.6 COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

3. URBANISME ET TRAVAUX

- 3.1 PROJETS TRAVAUX 2022

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

5. INFORMATIONS ET DIVERS

- INSEE – Résultat du recensement de la population au 1er/01/2022
- TARIFS ASSAINISSEMENT ET PFAC 2022
- DIVERS

6. TOUR DE TAPIS

1. FINANCES

1.1. RESTES A REALISER 2021 SUR 2022

réf : 2022/01/28-001

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2021 sur 2022 selon le tableau ci-dessous :

COMPTES	DÉPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT PRÉVU	MONTANT ORDONNANCÉ EN 2021	RESTE A RÉALISER SUR 2022
2051	Concessions et droits similaires	25 000,00 €	13 893,86 €	9 500,00 €
2111	Terrains nus	80 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	105 000,00 €	44 322,30 €	10 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires	49 000,00 €	3 622,48 €	30 500,00 €
21318	Autres bâtiments publics	18 000,00 €	5 514,00 €	12 000,00 €
2135	Installat° générales, agenc., aménag. des constructions	90 600,00 €	62 389,17 €	25 000,00 €
21534	Réseaux d'électrification	112 000,00 €	35 289,11 €	65 000,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	64 000,00 €	8 538,36 €	40 000,00 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	32 000,00 €	1 600,80 €	19 000,00 €
2313	Constructions	447 000,00 €	330 924,57 €	39 000,00 €
TOTAL DÉPENSES				290 000,00 €
	RECETTES INVESTISSEMENT			
024	Produits de cessions	77 000,00 €	0,00 €	77 000,00 €
1323	Département	132 045,00 €	73 048,00 €	58 000,00 €
TOTAL RECETTES				135 000,00 €

Cet état des restes à réaliser est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.2. PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

réf : 2022/01/28-002

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu que pour le budget général, le montant des dépenses d'investissement inscrit au Budget Primitif 2020 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » et hors 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement), s'élève à 1 535 877,00 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 383 969 €, soit 25% de 1 535 877,00 €.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

COMPTES	LIBELLE	MONTANT
2128-01	Autres agencements et aménagements de terrain/POC Clôtures	15 000 €
2128-02	Autres agencements et aménagements de terrain/Allées Cimetière	40 000 €
2135-01	Installat° générales, agencements, aménagements des construct° / Fenêtres Mairie	40 000 €
2138-01	Autres constructions / Préau	10 000 €
2151-03	Réseaux de voirie / TP28 – La Chênaie	20 000 €
2158	Installation Matériel et Outillage tech / Divers	18 000 €
2188	Autres immo. Corporelles / Divers	10 969 €
2188-03	Autres immob. corporelles / Purificateurs école	30 000 €
2313-26	Construction / Stade	200 000 €

Total : 383 969 € (égal au plafond autorisé de 383 969 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 383 969 € sur le Budget dans l'attente du vote du budget Primitif 2022.
- dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2022.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.3. DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 - TRAVAUX DE VOIRIE EXTENSION CHEMIN DE LA FERME

réf : 2022/01/28-003

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs voiries sont en mauvais état dans la commune, notamment la voie en extension du Chemin de la Ferme le reliant à la rue du Moulin.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2022 de 30% du montant H.T. des travaux (plafonné à 100 000,00 €) qui sont estimés à 23 838,21 € H.T., soit 7 151,46 €.

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2022, sous réserve de l'obtention de la subvention, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Montant total travaux	23 838,21 €	Autofinancement	16 686,74 €
		Subvention FDI 30%	7 151,46 €
Total	23 838,21 €	Total	23 838,21 €

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil départemental pour l'obtention de la subvention FDI 2022.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.4. DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 - TRAVAUX DE VOIRIE REFECTION RUE VICTOR HUGO ET RUE DE GERMAINVILLE

réf : 2022/01/28-004

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les rues Victor Hugo et Germainville sont en mauvais état, il serait nécessaire de réaliser leur réfection sur 415 ml.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2022 de 30% du montant H.T. des travaux (plafonné à 100 000,00 €) qui sont estimés à 180 055,46 € H.T., soit 30 000,00 €.

Dépenses HT		Recettes	
Montant total travaux	180 055,46 €	Autofinancement	150 055,46 €
		Subvention FDI 30% de 100 000 €	30 000 €
Total	180 055,46 €	Total	180 055,46 €

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de la subvention FDI 2022.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.5. DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 PHASE 2 RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

réf : 2022/01/28-005

Dans le cadre des économies d'énergie et de la rénovation thermique des bâtiments communaux, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de passer à la Phase 2 de la rénovation thermique de la Mairie, en remplaçant la porte d'entrée de la mairie ainsi que la fenêtre des sanitaires du premier étage, de la baie vitrée de la salle des mariages et une fenêtre dans la salle du cadastre qui sont en simple vitrage et non isolantes.

Après consultation, il présente les devis des établissements SOGAMA pour :

Fenêtres aluminium :	33 333,33 € HT
Porte d'entrée de la mairie en bois	13 006,13 € HT

Soit un Total HT de 46 339,46 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) programmation 2022, (30% d'un montant de travaux plafonné à 100 000 €), selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Montant total travaux	46 339,46 €	Autofinancement	18 535,78 €
		Subvention FDI 30%	13 901,84 €
		Subvention DETR/DSIL 30% ?	13 901,84 €
Total	46 339,46 €	Total	46 339,46 €

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil départemental pour l'obtention de la subvention FDI 2022.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.6. DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 CRÉATION D'UN PÔLE MULTI-ACTIVITÉS SPORTIVES

réf : 2022/01/28-006

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une création d'un pôle Multi-activités sportives, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du FDI 2022 de 30% d'un montant plafonné à 500 000,00 € au titre des équipements structurants.

La globalité des travaux est estimée à 2 285 000,00 € H.T.

Ils seraient réalisés en 4 tranches :

- 2022 500 000,00 € H.T.
- 2023 500 000,00 € H.T.
- 2024 500 000,00 € H.T.
- 2025 785 000,00 € H.T.

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2022, pour une 1ère phase, sous réserve de l'obtention de la subvention, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	500 000,00 €	Autofinancement	250 000,00 €
		Subvention FDI 30%	150 000,00 €
		Subvention DETR/ DSIL 20% ?	100 000,00 €
Total	500 000,00 €	Total	500 000,00 €

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil départemental pour l'obtention de cette subvention FDI 2022 au titre de la création d'un pôle Multi-activités sportives.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

**1.7. DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022
PURIFICATEURS D'AIR DANS LES ÉCOLES**

réf : 2022/01/28-007

Au titre de l'éducation de la petite et moyenne enfance, Monsieur le Maire propose d'équiper les classes et leurs annexes de purificateurs d'air HEPA afin d'optimiser le bien-être sanitaire, la santé des élèves et réduire les risques de contamination de la COVID-19.

Les installations sont programmées au 1er semestre 2022. 17 purificateurs sont nécessaires pour les 11 classes, dortoirs et salles annexes.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2022 de 30% du montant H.T. des travaux qui sont estimés à 28 392,00 € H.T., soit 8 517,60 € H.T.

Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	28 392,00 €	Autofinancement	11 356,80 €
		Subvention FDI 30%	8 517,60 €
		Subvention DETR/DSIL 30% ?	8 517,60 €
Total	28 392,00 €	Total	28 392,00 €

Après délibération, les membres du Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de la subvention FDI 2022.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

**1.8. DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022
VIDÉOPROTECTION DE LA COMMUNE DE CHERISY**

réf : 2022/01/28-008

Dans le cadre de la sécurisation, Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de remettre en état tout le dispositif de la vidéoprotection de la commune de Cherisy (caméras).

Cette remise en état s'élève à 46 701,73 € H.T.

Les installations sont programmées au 1er semestre 2022.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2022 de 30% du montant H.T. des travaux, soit à 14 010,52 € H.T.

Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	46 701,73 €	Autofinancement	18 680,69 €
		Subvention FDI 30%	14 010,52 €
		Subvention DETR/DSIL 30% ?	14 010,52 €
Total	46 701,73 €	Total	46 701,73 €

Après délibération, les membres du Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de la subvention FDI 2022.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.9. DEMANDE SUBVENTION DSIL 2022
PHASE 2 RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

réf : 2022/01/28-009

Dans le cadre des économies d'énergie et de la rénovation thermique des bâtiments communaux, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de passer à la Phase 2 de la rénovation thermique de la Mairie, en remplaçant la porte d'entrée de la mairie ainsi que la fenêtre des sanitaires du premier étage, de la baie vitrée de la salle des mariages et une fenêtre dans la salle du cadastre qui sont en simple vitrage et non isolantes.

Après consultation, il présente les devis des établissements SOGAMA pour :

Fenêtres aluminium :	33 333,33 € HT
Porte d'entrée de la mairie en bois	13 006,13 € HT
Soit un Total HT de	46 339,46 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL - Programmation 2022).

Les travaux seront programmés dans le 1er semestre 2022, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	46 339,46 €	Autofinancement	18 535,78 €
		Subvention FDI 30% ?	13 901,84 €
		Subvention DSIL 30%	13 901,84 €
Total	46 339,46 €	Total	46 339,46 €

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention DSIL 2022.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.10. DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2022
CRÉATION D'UN PÔLE MULTI-ACTIVITÉS SPORTIVES

réf : 2022/01/28-010

Au titre des équipements et services à la population, et dans le cadre du projet d'aménagement d'une création d'un pôle Multi-activités sportives, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR - Programmation 2022) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL - Programme 2022).

La globalité des travaux est estimée à **2 285 000,00 € H.T.**

Ils seraient réalisés en 4 tranches :

- 2022 500 000,00 € H.T.
- 2023 500 000,00 € H.T.
- 2024 500 000,00 € H.T.
- 2025 785 000,00 € H.T.

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2022, sous réserve de l'obtention de la subvention, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	500 000,00 €	Autofinancement	250 000,00 €
		Subvention FDI 30% ?	150 000,00 €
		Subvention DETR/DSIL 20%	100 000,00 €
Total	500 000,00 €	Total	500 000,00 €

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention DETR et DSIL 2022 au titre des équipements et services à la population.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.11. **DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 PURIFICATEURS D'AIR DANS LES ÉCOLES**

réf : 2022/01/28-011

Au titre de l'éducation de la petite et moyenne enfance, Monsieur le Maire propose d'équiper les classes et leurs annexes de purificateurs d'air HEPA afin d'optimiser le bien-être sanitaire, la santé des élèves et réduire les risques de contamination de la COVID-19.

Les installations sont programmées au 1er semestre 2022. 17 purificateurs sont nécessaires pour les 11 classes, dortoirs et salles annexes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR - Programmation 2022) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL – Programmation 2022).

Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	28 392,00 €	Autofinancement	11 356,80 €
		Subvention FDI 30% ?	8 517,60 €
		Subvention DETR/DSIL 30%	8 517,60 €
Total	28 392,00 €	Total	28 392,00 €

Après délibération, les membres du Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention DETR 2022 au titre des équipements et services à la population.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.12. **DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2022 VIDÉOPROTECTION DE LA COMMUNE DE CHERISY**

réf : 2022/01/28-012

Dans le cadre de la sécurisation, Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de remettre en état tout le dispositif de la vidéoprotection de la commune de Cherisy (caméras).

Cette remise en état s'élève à 46 701,73 € H.T.

Les installations sont programmées au 1er semestre 2022.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR - Programmation 2022) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL – Programmation 2022).

Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant total travaux	46 701,73 €	Autofinancement	18 680,69 €
		Subvention FDI 30%	? 14 010,52 €
		Subvention DETR/DSIL 30%	14 010,52 €
Total	46 701,73 €	Total	46 701,73 €

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité, de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR/DSIL 2022

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. ADMINISTRATIF

2.1. SORTIE DES BIENS DE L'ACTIF

réf : 2022/01/28-013

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de sortir de l'actif les biens désignés en annexe, réformés ou détruits, et totalement amortis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de sortir de l'actif les biens notifiés pour une valeur comptable nette totale de **75 127,09 euros**.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.2 DENOMINATION VOIRIES - ZONE DES FORTS

réf : 2022/01/28-014

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de donner un nom à la nouvelle rue créée dans la zone des Forts. Sachant qu'il existe déjà un lieu-dit proche pour cette partie de la commune, dénommé « Le Cornailler », Monsieur le Maire propose la dénomination suivante pour la rue principale :

- **Rue du Cornailler** (rejoignant la rue de Germainville à la rue de Paris)

et

- **Allée des Cailles** (pour la voie située entre la rue Cornailler et la rue des Forts)

Après délibération, l'ensemble du Conseil adopte, à l'unanimité, les dénominations suivantes :

- **Rue du Cornailler** (rejoignant la rue de Germainville à la rue de Paris)
- **Allée des Cailles** (pour la voie située entre la rue Cornailler et la rue des Forts)

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.3 NUMEROTATIONS DE VOIRIES DE LA « ZONE DES FORTS »

réf : 2022/01/28-015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire d'attribuer des numéros de voirie aux parcelles suivantes :

Lot 1 (Voussert) :	2 Rue du Cornailler
Lot 2 (Biocolloidal) :	4 Rue du Cornailler
Lot 4 (Biocolloidal) :	6 Rue du Cornailler
Lot 5 (Formaflow) :	8 Rue du Cornailler
Lot 7 (Dépan'Auto Services) :	1 Rue du Cornailler
Lot 6b (Blanchisserie des 3 Régions) :	3 Rue du Cornailler
Lot 6a (Créavert) :	5 Rue du Cornailler
Lot 2 (Communal) :	2 Allée des Cailles
Lot 4p (Communal) :	4 Allée des Cailles
Lot 8 (Besnard Père et Fils) :	6 Allée des Cailles
Lot 9 (Maison Style France) :	8 Allée des Cailles
Lot 10 (Menuiserie Randoux) :	30 Rue des Forts
Lot 7 (Dépan'Auto Services) :	32 Rue des Forts
Lot 1 (Voussert) :	34 Rue des Forts

Après délibération, le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'ensemble de ces numérotations.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.4 DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIRIE

Réf : 2022/01/28-016

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de donner un nom de voirie ainsi qu'un numéro à la propriété, cadastrée ZH102, située au chemin de terre de Raville, afin que celle-ci puisse bénéficier de l'accès à internet. Ces renseignements sont indispensables pour obtenir la clé médiapost.

Monsieur le Maire propose pour la parcelle ZH102 :

- 1 Chemin rural n°25bis – Raville (rappelant que ce chemin n'a pas d'accès par la rue de la Libération. Son accès se faisant par la rue des merries, puis rue des Coteaux. C'est un chemin en impasse).

Après délibération, les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, cette dénomination et numérotation pour cette propriété.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.5 PURIFICATEURS D'AIR DANS LES ECOLES

Dans un 1^{er} temps, Monsieur le Maire a fait voter dans la 1^{ère} partie du Conseil, des demandes de subvention auprès du Département et de l'Etat, pour avoir l'autorisation d'envoyer les dossiers le plus tôt possible.

Dans un 2nd temps, il demande à l'assemblée son avis sur le sujet. Deux réunions d'information ont été organisées. Une avec les adjoints le 15/12/2022 et une, le 26/01/2022, à laquelle tous les conseillers municipaux avaient été convoqués.

Vues les conditions sanitaires actuelles, vus les problèmes de proliférations dans chaque classe de nos écoles, dus au nombre relativement important d'enfants au m². L'ANRS recommande 3 renouvellements d'air par heure, ce qui semble difficile en période hivernale notamment et l'air extérieur étant également pollué par toutes sortes bactéries. La solution d'équiper nos locaux de purificateurs permettra de nettoyer l'air ambiant en continu. Les filtres utilisés par ces appareils capturent 99,97% de toutes les particules fines présentes dans l'air.

Les capteurs de CO² ne sont que des testeurs de qualité d'air idéal pour notre intérieur. Ils mesurent en continu et en temps réel, les particules présentes dans l'air ainsi que la température et l'humidité de la pièce. En fait, avec les capteurs Co2, nous savons uniquement, en temps réel, si la qualité de l'air ambiant est satisfaisante ou non. Mais ils ne donnent aucune solution quant à la purification de l'air ambiant. Nous devons juste ouvrir les fenêtres.

Monsieur le Maire propose donc, d'installer dans chaque classe, dortoirs et pièces annexes de nos 2 écoles ainsi qu'à Accueil Collectif de Mineurs (ACM) des purificateurs d'air afin que nos enfants et personnel puissent évoluer dans un espace sain.

Après débat, le Conseil municipal approuve, à la majorité, l'installation de purificateurs dans nos 2 écoles ainsi qu'à l'ACM (pour : 16 – contre : 1 – abstention : 1).

2.6 COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Mme BORNAMBUC Michèle ne pouvant plus assurer la fonction de Présidente de cette commission, Messieurs Juan Carlos GARCIA-MORA et Daniel ROBERT ont été nommé par Madame le Préfet d'Eure-et-Loir membres de la commission de contrôle.

Monsieur Juan-Carlos GARCIA-MORA assurera la fonction de Président et Monsieur Daniel ROBERT, celle de Suppléant.

3. URBANISME ET TRAVAUX

Monsieur le Maire informe des projets de travaux :

- VIAROUTE intervient la semaine prochaine pour réaliser tous **les marquages au sol** proposés à La Chênaie.
- **Bornes de recharge électriques** sur la commune : C'est le syndicat (le SIE ELY) qui en aura la maîtrise d'ouvrage. Une étude est en cours. Cherisy pourrait en être équipée de 2 ou 3. Il y a coût de fonctionnement, par borne, à l'année, à charge de la commune. Une réunion se tient à Cherisy concernant ce sujet, la semaine prochaine avec le SIE ELY et le Sous-Préfet.
- Suite au vote favorable du Conseil, des **purificateurs** (par la société ANTIBATERIES) pourront être installés lors des prochaines vacances scolaires de Février. Comme négocié lors de la commission du 26/02, nous obtiendrons 1 purificateur mobile supplémentaire offert. Ce dernier pourra être utilisé dans différentes pièces selon les besoins (salle du Conseil, salle des mariages...).
- La société SO.GA.MA va pouvoir être sollicitée afin de programmer le début des travaux de la **2^{ème} phase de rénovation thermique de la Mairie**. Pour rappel, cela concerne la porte d'entrée de la Mairie, la baie vitrée de la salle des mariages, 1 fenêtre au 1^{er} étage des sanitaires, 1 fenêtre de la salle du cadastre.
- Le **système de vidéoprotection** de notre commune est vétuste mais très utile pour la gendarmerie. C'est pour cela que nous demandons à être subventionné afin de remettre le tout aux normes. Actuellement, les caméras sont alimentées par des batteries qui sont elles-mêmes rechargées par l'éclairage public donc quand ce dernier est éteint, plus rien ne fonctionne. Normalement, la société SES nous propose de raccorder les caméras en direct sur le réseau, ce qui rajouterait un coût supplémentaire. Dans tous les cas, notre installation doit être remise en état. La société ERYMA sera chargée de cette mission.
- Un cahier a été ouvert afin de noter toutes les informations concernant le **dossier « Pôle multi activités sportives »**. Monsieur BOUCHER expose un début de projet pour cet aménagement. Pour l'instant, nous en sommes uniquement aux contacts : comme par exemple, le Département, le Sous-Préfet afin d'obtenir un maximum de subvention. Pour le moment nous ne savons pas si ce projet sera porté par la commune ou le SMICA. Nous commençons à recevoir des offres. Divers prestataires seront contactés. La commission « Travaux » sera réunie pour fixer les priorités (sécurisé le terrain) et les activités choisies. L'idée est de réunir les sports de raquettes autour du Squash afin de relancer cette activité. Le Padel est un sport très en vogue à l'heure actuelle et pourrait être subventionné entre 50 et 80%. Afin que cela soit opérationnel à 80% du temps, il faudrait que le circuit soit couvert.

A partir du moment où ce lieu est ouvert aux scolaires, et en accès libre, il faudra passer une convention avec les scolaires, ainsi que Jeunesse et Sport, dans le cadre du plan « 5000 petits équipements de proximité » qui devrait être annoncé à partir du 10/02. Nous pourrions être dans les 1^{ers} afin d'obtenir cette aide.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

Avant de passer la parole à Anne-Marie MURE-RAVAUD, **Christian BOUCHER** informe les membres du Conseil qu'un point concernant les déchets, lors du dernier bureau communautaire, n'a pas été retenu. En effet, ce dernier suggérait de lever la collecte en porte à porte des déchets « verres » pour les remplacer par des points d'apports volontaires installés dans différents endroits, où les personnes auraient dû déposer leurs verres. Point remis à l'étude.

Anne-Marie MURE-RAVAUD prend la parole pour informer qu'à compter du 31/12/2022, nous pourront mettre dans nos bacs jaunes, tous nos plastiques recyclables non nettoyés, tels que : sacs poubelles, tubes, briques, les barquettes alu, les boîtes à œufs, les pots de yaourt, les barquettes, les cartons, les canettes et les gobelets. Concernant les bouteilles d'huile pas de nouvelles consignes pour le moment. Concernant les transports, toujours pas de nouvelles, malgré les nombreuses relances de Mme MURE-RAVAUD.

Frédéric LAIGNIER intervient pour relater les points évoqués lors du dernier Conseil municipal des Jeunes. Un logo a été présenté, il sera retravaillé avec Nicolas BORGET. Une sortie au Bowling de Houdan sera proposée aux jeunes chérisiens le samedi 5 mars. Une demi-journée de nettoyage du village sera organisée en collaboration avec la commission des chemins au mois de mars. 2 jeunes souhaiteraient accompagner un élu lors d'une distribution de colis d'anniversaire. Et pour finir, les membres du CMJ souhaiteraient assister à un Conseil municipal afin d'avoir une idée concrète du rôle de chaque élu et de la gestion d'une commune. Monsieur le Maire accepte avec plaisir ce souhait et définira la date du Conseil.

Florence DELISLE rappelle les dates des futurs ateliers. Le scrapbooking, le 05/02. L'atelier floral a été reporté au 25/02, les savants fous le dimanche 27/02, les cours de couture se poursuivent les 13, 17 et 21/02. Une prochaine commission se réunira le 14/02 avec pour ordre du jour : Troc plantes de printemps le 02/04 de 10h à 16h et un en automne, le 15/10. Monsieur BOUCHER demande si dans le cadre des ateliers « Savants fous », il serait possible de fabriquer des capteurs de Co2. La question sera posée à l'animateur.

Nicolas BORGET communique les chiffres de Facebook... 380 abonnés, nombreuses interactions. Il faut continuer à alimenter ce compte Facebook par diverses informations concernant la vie de la commune. Il déplore l'absence de certaines associations. Pour le site nouveau internet, nous espérons le mettre en ligne courant février. Pour le bulletin municipal de nombreux annonceurs ont répondu, pour les autres des relances seront organisées. Il manque encore des articles. Nous espérons lancer l'impression très rapidement.

Sophie VAVASSEUR expose aux membres du Conseil la possibilité d'adhérer à une mutuelle communale. Cela permet aux personnes qui n'ont pas de mutuelle, de bénéficier d'un contrat aux tarifs négociés avec la commune. Monsieur le Maire précise que la commune a reçu plusieurs propositions, de différents prestataires, qu'il faudra étudier en commission.

5. INFORMATIONS ET DIVERS

INSEE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la population totale de notre commune au 1^{er}/01/2022 est de : 1 890 habitants.

TARIFS ASSAINISSEMENT ET PFAC 2022

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les tarifs 2022, votés par le conseil communautaire de l'Agglomération de Dreux et du Pays drouais le 13/12/2022 concernant notre commune :

- **Assainissement collectif :** 2.0254 € HT/m3 (2021 : 1.9569 €HT/m3)
- **Contrôle d'assainissement non collectif :**
 - Contrôle de conformité : 117,20 € HT (2021 : 112,14€ HT)
 - Contre visite : 49,92 € HT (2021 : 47,76 € HT)
 - Déplacement pour RDV non honoré : 32,55 € HT (2021 : 31,15 € HT)
 - Surcoût horaire (*facturable à la 1/2h entamée*): 48,83 € HT (2021 : 46,72 € HT)
 - Contrôle pour statuer / exonération redevance : 49,91 € HT (2021 :47,76 € HT)
- **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :**
 - Maison existante : 1 333,33 € (2021 : 1 281,83 €)
 - Maison neuve : 2 666,67 € (2021 : 2 563,67 €)

REPAS DU 3EME ÂGE

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette année, la commune organise le repas des anciens, le dimanche 6 mars 2022. Il demande aux conseillers de noter cette date afin d'avoir suffisamment de personnes présentes pour effectuer le service. Ce repas est offert aux chérisiennes et chérisiens de plus de 65 ans ou dans leur 65^{ème} année. Un courrier va être envoyé à chaque personne concernée. Il faut prévoir le prestataire qui assurera l'animation, en espérant que nous pourrions danser et contacter le Vallon de Cherisy.

PRIME DE MOBILITÉ

Monsieur le Maire informe qu'il existe une prime de mobilité (Forfait mobilités durables – FMD) pour tout personnel utilisant un vélo ou du covoiturage pour effectuer ses déplacements domicile-travail, au moins 100 jours par an. Pour bénéficier de cette indemnisation l'agent doit déposer une déclaration (qui certifie l'utilisation du vélo ou du covoiturage) auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Le montant forfaitaire du FMD est de 200 euros. Ce seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. L'agent inscrit au dispositif bénéficie l'année suivante du versement du forfait qui se fait généralement en un seul versement afin de conserver au dispositif sa lisibilité.

Pour pouvoir appliquer cette indemnité il est nécessaire que la collectivité délibère.

6. TOUR DE TAPIS

Christian BOUCHER alerte sur le problème de barrières installées chez Mme POUMARAT, car cela est très dangereux. Dans un 1^{er} temps, il faut que l'on relève ces dernières et dans un 2nd temps, songer à une solution définitive, malgré que cela soit sur un domaine privé.

Anne-Marie MURE-RAVAUD informe qu'elle va prévoir une commission « Fêtes et Cérémonies » pour programmer les futures manifestations de l'année, telles que le Jazz, et éventuellement avec des voitures anciennes. A voir

René-Jean MOREAU-PAGANELLI signale l'augmentation d'un trou sur le trottoir aux Osmeaux. Cette dégradation est due au stationnement d'un camion appartenant aux Moulins des Osmeaux. De plus, c'est une départementale, donc la commune ne peut rien faire.

Bruno LOQUET rappelle que demain un ramassage de déchets est prévu dans l'après-midi. Il réitère sa demande concernant l'éclairage au Petit Cherisy, car cela est très dangereux lorsqu'il n'y a plus de lumière. Monsieur le Maire répond que ce jour, la SICAE ELY a changé l'éclairage sodium en led, et la programmation de la lumière jusqu'à 21h. Bruno LOQUET poursuit pour :

- signaler une fuite dans la toiture du local du Comité des Fêtes.
Monsieur le Maire informe qu'il a aussi demandé à l'entreprise Lefevre pour la réparation du toit de l'église, il y a plus d'un an, et il n'a toujours pas de nouvelles de sa part !
- dénoncer le tarif très onéreux pour un contrôle d'assainissement effectué par l'Agglo, qui n'est en fait pas un contrôle car il demande le rapport de l'ancien, ne vérifie pas l'installation et fait payer 175€. C'est une escroquerie !
- questionne sur le PLU de notre commune, s'il est validé ou pas. Monsieur le Maire informe que le PLU est validé et opposable depuis le 16 janvier 2022.

Séance levée à: 0:00